



MISE A JOUR SUR LA VENTE DES PROPRIÉTÉS MINIERES DU QUEBEC ET DISTRIBUTION AUPRES DES ACTIONNAIRES

Montréal, le 27 Mai 2011 - Stellar Pacific Ventures Inc. (TSX-V:SPX) ("Stellar" ou la "Société") désire apporter certaines précisions à ses actionnaires sur la vente des propriétés minières du Québec annoncée le 2 mai 2011 et sur son intention de distribuer à ses actionnaires inscrits une grande partie des actions de Carbon2Green Corporation reçues en contrepartie (la « Distribution »).

La Vente des propriétés de Stellar a été négociée pour un montant de 3 300 000 \$ payable par l'émission de 22 000 000 actions de Carbon2Green au moment de la clôture de la Vente, au prix réputé de 0,15 \$ par action. En vertu de l'entente, Stellar devra dépenser, au cours de l'année 2011, un montant approximatif de 700,000\$ en frais d'exploration sur les actifs vendus. Cette dépense assurera que Stellar remplit ses obligations face au dernier financement accrédité complété. Au moment de la Vente, Carbon2Green prévoit changer sa dénomination sociale à TomaGold Corporation (« TomaGold »). Une condition liée à la clôture de la transaction est que TomaGold réalise un financement d'un minimum de 750 000\$ et d'un maximum de 1 500 000\$.

Suite à la clôture de la Vente, Stellar entend distribuer à ses actionnaires un minimum de 16,000,000 actions ordinaires de TomaGold, soit 75% des actions reçues dans la transaction. Cette distribution sera effectuée en contrepartie d'une réduction du capital déclaré de la société et sera sujette à l'approbation des actionnaires de la Société, par voie de résolution spéciale (accord de 66 2/3%). La distribution sera faite aux actionnaires inscrits au registre de Stellar le jour précédent la clôture de la Vente. Les actionnaires de Stellar n'auront pas à payer quoi que ce soit et n'auront pas à retourner ou échanger leurs actions de Stellar dans le cadre de cette distribution. Ainsi, les actionnaires de Stellar conserveront leurs actions de Stellar et recevront sans frais, des actions de TomaGold. Stellar ne fait aucune représentation quant aux incidences fiscales pouvant découler de cette Distribution, les actionnaires sont ainsi encouragés à obtenir des conseils de professionnels indépendants à ce sujet.

Maurice Giroux, président, chef de la direction de Stellar Pacific Ventures et personne qualifiée aux termes du Règlement NI 43-101, a déclaré : « La direction de Stellar procède à cette réorganisation dans le but de valoriser pleinement ses actifs miniers québécois et africains. À l'avenir, Stellar se concentrera sur le développement de ses propriétés minières d'Afrique de l'Ouest dont les résultats de forage annoncés précédemment justifient d'augmenter les efforts et, TomaGold poursuivra le développement des propriétés situées au Québec tout en ajoutant d'autres actifs miniers à son portefeuille. »

Sous réserve des approbations réglementaires requises, une commission représentant 2.7% des actions reçus (600 000 actions) de Carbon2Green, sera versée à CTP Capital (9216-3815 Québec Inc.), un consultant n'ayant pas de lien de dépendance avec Stellar, en paiement du travail effectué dans le cadre de cette transaction.

Cette vente d'actifs est soumise à l'approbation de la Bourse de Croissance TSX, qui exige, conformément à la Politique 5.3, que la majorité des actionnaires de Stellar autorise cette Vente. De plus, il est possible que la Bourse considère que cette vente ne soit pas une « transaction à distance » en raison du fait que M. Jean-Francois Lalonde est membre du conseil d'administration de Carbon2Green (l'« Acheteur ») et qu'il siège également sur le conseil d'administration de Stellar et que d'autres conditions soient imposées. Stellar désire toutefois préciser que son conseil d'administration est composé de 5 membres qui, exception faite de M. Lalonde, n'ont aucun lien avec l'Acheteur. De plus, Maurice Giroux ajoute : « M. Lalonde n'a pas participé aux délibérations entourant cette transaction et le Conseil d'administration a toujours agi dans l'intérêt de Stellar ».

Au sujet de Stellar Pacific Ventures

Stellar Pacific Ventures (TSX-V:SPX) est une compagnie d'exploration minière canadienne dont la mission première deviendra l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de projets aurifères en Afrique de l'Ouest. Stellar entend promouvoir sa croissance grâce à la découverte et l'exploitation des ressources de la terre de manière efficiente et responsable du point de vue écologique.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements, des développements ou des résultats que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs.

La Bourse de croissance TSX Inc. ne s'est nullement prononcée sur le bien-fondé de la Vente projetée, et n'a ni approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué de presse. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Pour Stellar Pacific Ventures Inc.

Maurice Giroux

Président

(514) 866-6299

